



## Saison 2014 -2015

### Les séances (pendant la période scolaire) :

Horaire	Nom	Descriptif	Public concerné
Mardi 18h00 – 20h00	Loisir sportif	Initiation et perfectionnement à tous les types de pratique (eau-calme, eau-vive et mer)	16 à 30 ans
Mercredi 13h45 – 15h15	Ecole de pagaies	Initiation et perfectionnement à tous les types de pratique (eau-calme, eau-vive et mer)	8 à 16 ans (débutants)
Mercredi 15h30 – 17h00	Yaouank	Initiation à la compétition Pratique de toutes les disciplines	11-18 ans (pagayeurs issus de l'école de pagaies)
Vendredi 13h30 – 16h30	Loisir adulte	Pratique en eau-calme, eau-vive et mer en fonction des conditions de navigation	A partir de 18 ans
Samedi 10h00 – 12h00	Yaouank	Initiation à la compétition Pratique de toutes les disciplines	11-18 ans (pagayeurs issus de l'école de pagaies)
Samedi 13h45 – 15h15	Ecole de pagaies	Initiation et perfectionnement à tous les types de pratique (eau-calme, eau-vive et mer).	8 à 16 ans (débutants)
Dimanche 9h00 – 12h00	Loisir adulte	Pratique en eau-calme, eau-vive et mer en fonction des conditions de navigation	A partir de 18 ans

### Adhésions

Catégorie ou groupe	Coût
De poussin à cadet inclus :(né en 1999 et après)	124,00 €
Compétiteur de junior à vétéran : (né en 1998 et avant)	141,00 €
Groupe Loisir (né en 1996 et avant) Avec matériel personnel :	141,00 €
Sans matériel personnel :	190,00 €

Une réduction de **15,00 €** est appliquée à partir de la 2<sup>ème</sup> licence pour une même famille.

Le prix de l'assurance renforcée *I.A. Sport* + est de **10,65€**

Nous acceptons les chèques vacances, les chèques sport, les bons CAF, etc ...

Possibilité d'une séance d'essai gratuite

### Pièces à fournir lors de l'inscription

- ✓ 1 photo d'identité
- ✓ Pour une pratique en loisirs uniquement, certificat médical datant de moins de trois mois attestant **l'absence de contre-indication à la pratique du CK et de ses disciplines associées (ou autre APS) en loisirs**
- ✓ Pour une pratique incluant la participation à des compétitions, il est obligatoire de fournir un certificat médical mentionnant **explicitement l'absence de contre-indication à la pratique sportive en compétition du canoë kayak et de ses disciplines associées (ou autre APS)**  
**Attention !** Les garanties d'assurance peuvent ne pas s'exercer dans le cas où ce certificat médical n'aurait pas été délivré dans les conditions citées ci-dessus
- ✓ certificat de natation d'une autorité qualifiée lors d'une première adhésion
- ✓ adresse e-mail valide
- ✓ cotisation selon la tarification ci-jointe, par chèque à l'ordre de : Lannion Canoë-Kayak.